

Programme de Développement Rural Martinique Collectivité Territoriale de Martinique FEADER- 2014-2022



SYNTHÈSE DU
RAPPORT ANNUEL DE
MISE EN ŒUVRE DE L'ANNÉE 2024

Résumé citoyen



Juin 2025

Le programme de développement rurale de la Martinique (PDRM)

Le programme FEADER en Martinique se concentre sur plusieurs axes :

- ❖ **Favoriser le développement du secteur agricole**
 - Le soutien aux investissements agricoles et forestiers ;
 - L'optimisation de la capacité de production des exploitations en activité ;
 - Le maintien et la consolidation du potentiel de production sylvicole et agricole existants ;
 - Les dispositifs de coopération (dont PEI, LEADER, ...) ;
 - Des démarches collectives pour l'intégration des exploitations dans des structures collectives ;
 - L'expérimentation et le transfert au service de la production agroécologiques destinée au marché local ;
 - Des mesures complémentaires pour améliorer la gestion du foncier agricole.
- ❖ **Renforcer la protection de l'environnement**
 - Les mesures Agroenvironnementales et Climatique – MAEC (API / PRM) ;
 - L'Encouragement à l'installation de nouveaux agriculteurs en système agro écologiques ;
 - La mobilisation du potentiel humain pour l'agroécologie ;
- ❖ **Renforcer et consolider le tissu socio-économique du domaine**
 - L'aide au démarrage (Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), Dotation Nouveaux Agriculteurs (DNA), création ou reprise d'entreprises en milieu rural ...).
 - La favorisation d'un modèle de développement performant qui permet la gestion durable des ressources.
 - L'amélioration des revenus des exploitants agricoles : Renforcer l'effet levier des outils de financement et en actionnant des leviers stratégiques
 - Le développement économique et inclusion sociale : Renforcer l'inclusion sociale dans les zones rurales.
- ❖ **Soutien aux filières agro-alimentaires porteuses**
 - Par un positionnement nouveau sur les marchés.

Le Programme de Développement Rural de Martinique, adopté le 17 septembre 2015, est géré par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) qui est « Autorité de gestion ». Il est soutenu par le FEADER, un fonds européen dédié au développement des zones rurales.

Ce programme, initialement prévu pour 2014-2020, a été prolongé jusqu'à fin 2025.

Il vise à renforcer l'agriculture locale par l'innovation, la modernisation, l'amélioration des outils et moyens de production, l'attractivité et la compétitivité. Il soutient également des pratiques durables, la préservation de l'environnement, et l'amélioration des services en zones rurales.

Le rapport annuel évalue l'impact de ces actions à l'échelle régionale.

L'évolution du PDRM

Ces priorités sont traduites à travers **14 mesures spécifiques**, celles-ci incluent des dispositifs tels que la modernisation des exploitations agricoles, la diversification des activités économiques, l'agriculture biologique, et le soutien au développement local LEADER¹.

Les mesures retenues s'inscrivent dans le cadre des **6 priorités fixées par l'Union Européenne** :

- 1) Encourager le transfert de connaissance et l'innovation ;
- 2) Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- 3) Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
- 4) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture.
- 5) Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;
- 6) Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales ;

¹ Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

La tendance de la conjoncture économique en 2024

Selon l'INSEE, plusieurs filières ont été particulièrement impactées en Martinique :

Industrie :

Une contraction ressentie, avec une diminution estimée à environ **-2 %** de l'emploi salarié sur la période.

Agriculture :

Les exploitants ont fait face à la hausse des coûts des intrants, des aléas climatiques (sécheresse, fortes pluies) et à une rentabilité fragilisée, limitant les embauches saisonnières et les projets d'investissement soutenus par le FEADER.

Bâtiment et travaux publics (BTP)

Ce secteur affiche une baisse drastique de l'emploi salarié, estimée à près de **-9,2 % fin 2024**, en lien avec la hausse des coûts des matériaux et des retards d'approvisionnement

Commerce :

Baisse estimée à **-1,7 %** du nombre d'emplois salariés fin 2024

La Martinique traverse en 2024 une conjoncture économique défavorable, impactant directement la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de développement rural soutenues par le programme FEADER.

Cela passe par une dégradation marquée du marché du travail, avec un taux de chômage qui a atteint **13,5 %** de la population active au 4^e trimestre, soit une augmentation de **+0,2** point par rapport au trimestre précédent. Après avoir fluctué entre **11,7 %** au 1^e trimestre et un pic de **14,3 %** au 2^e trimestre, la situation demeure structurellement fragile.

Selon l'INSEE : Le chômage concerne particulièrement les jeunes, les personnes peu qualifiées et les secteurs les plus vulnérables à la conjoncture économique. Il s'élève à environ **12%** de la population active en 2024 avec une augmentation sensible des demandeurs d'emploi (**+1%**, et **+3,8%** chez les **-25 ans**). L'INSEE signale une perte de **900** emplois à la fin de l'année 2024 dont **400** dans le secteur privé.

La contraction globale de l'emploi salarié se confirme : le nombre total s'établissait à **131 900** personnes fin 2024, en recul de **-0,7 %** sur un an, poursuivant une tendance à la baisse observée en début 2025. L'emploi intérimaire a aussi reculé : **-3,8 %** entre les 1^e et 2^e trimestres 2024, malgré une progression annuelle, traduisant une tendance au recours à l'intérim.

L'indice du climat des affaires, publié par l'IEDOM, enregistre une baisse significative de **-8,5** points par rapport à l'année précédente, traduisant une détérioration de la confiance des agents économiques, notamment dans les secteurs du commerce, du bâtiment et de l'industrie. La création d'entreprises a chuté de **-31,2 %** sur un an, en particulier au sein des structures classiques (**-46 %**), malgré une hausse des enregistrements de micro-entrepreneurs (**+20,9 %**).

Dans ce contexte, le FEADER demeure un levier stratégique de stabilisation et de transition pour le territoire martiniquais.

Malgré les tensions socio-économiques observées (inflation à **+2,8 %** en 2024 ; augmentation du coût de l'énergie **+6,1 %** ; alimentation **+3,6 %**), la gestion du FEADER par la CTM reste conforme aux objectifs de performance, avec une montée en charge progressive des mesures, dans le respect des exigences de concentration thématique et de suivi des indicateurs de réalisation.

Les changements dans la situation économique en 2024 ont compliqué la réalisation des projets financés par le FEADER en Martinique. Ce qui a freiné les investissements et limité les effets positifs attendus, notamment en terme de création d'emplois.

Focus sur l'évolution des prix en Martinique en 2024

L'économie martiniquaise a traversé une phase de stagnation, perturbée par plusieurs tensions. Cela s'explique par une instabilité politique, une inflation persistante et par des épisodes sociaux (selon le *Rapport 2024 de l'IEDOM*).

Selon l'INSEE, le territoire martiniquais affiche une **croissance économique ralentie du PIB autour de 1,9 % en 2024** dans le prolongement de la dynamique de 2023 marqué par un climat social tendu à la fin de 2024. Cet état de fait, laisse présager un ralentissement attendu et déjà observé dans la tendance des données de 2025.

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, les prix des engins agricoles ont fortement augmenté en raison de la hausse des coûts des matières premières, de l'énergie et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, une situation aggravée aux Antilles où les frais d'exportation et de transport entraînent un surcoût significatif à l'achat pour les exploitants locaux.

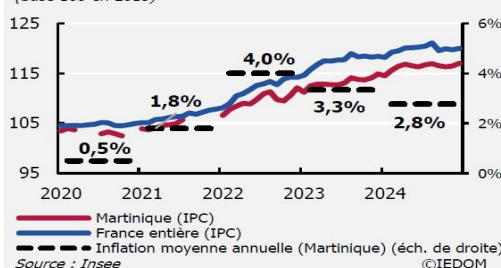
La hausse des prix bien que maintenue dans les services et l'alimentation, affiche une progression plus modérée dans le secteur de l'énergie.



“...Croissance économique ralentie...”

L'inflation poursuit une course modérée avec une **hausse des prix de 2,8% sur l'année**.

Indice des prix à la consommation
(base 100 en 2015)

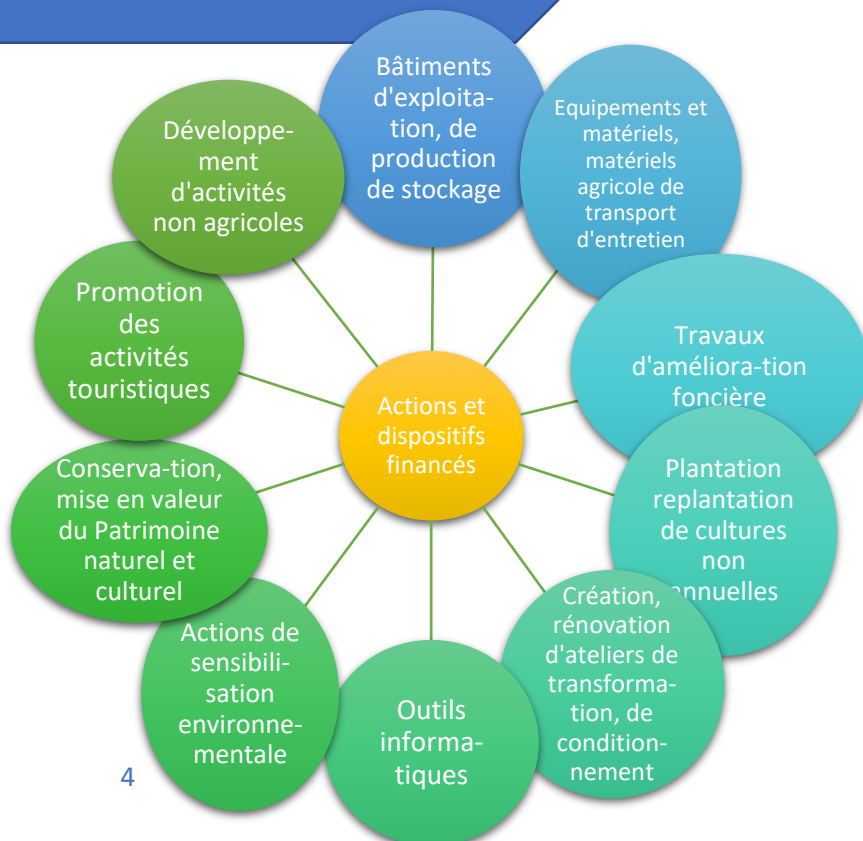


Malgré ce ralentissement, l'inflation reste significative: la population paie en moyenne **40% plus cher les produits alimentaires en comparaison avec ceux de la France hexagonale**

(Source : INSEE, 2024).

Des actions au service de la ruralité et de l'agriculture

Dans le cadre de la politique et de la stratégie régionale de développement de l'agriculture et des zones rurales, le PDR Martinique concentre son action de manière spécifique sur plusieurs types de projets :



Principaux faits durant l'année 2024 durant l'exécution du PDRM

Des obstacles majeurs ont impacté la gestion et la mise en oeuvre du PDR en Martinique:

Crise sociale liée à la vie chère (2024):

- Hausse des prix alimentaires provoquant **fortes tensions sociales**.
- **Blocages de routes, pillage et destruction de commerces, marchandises brûlées sur le port.**
- **Période de paralysie quasi totale de l'économie locale**, avec un impact particulièrement sévère sur le **secteur agricole**.

Références réglementaires :

- **Arrêté n°02-2024-10-16-00002** portant déclaration de sinistre de l'ensemble des communes de la Martinique en raison de l'épisode de sécheresse et fortes chaleurs survenu de janvier à mai 2024. -----visant l'ensemble de la Martinique
- **Arrêté n°R02-2025-05-07-00001** portant déclaration de sinistre sur la commune de Sainte-Anne en Martinique suite aux fortes pluies de novembre 2024

Source : DAAF Martinique

Catastrophes naturelles: de la Sécheresse aux fortes pluies

☼ Sécheresse (janvier à mai 2024)

- Sécheresse sévère sur l'ensemble du territoire, impactant 513 ha de surfaces agricoles.
- Pertes de récoltes reconnues comme calamités agricoles par l'État.
- Arrêté préfectoral du 5 avril 2024 actant la situation.
- Indemnisation estimée à 2,2 M€ via le FEADER, mise en œuvre par la Mesure 23 pour 260 dossiers engagés avant le 30 juin 2025, actuellement en cours de paiement.

☁ Fortes pluies (Novembre 2024)

- Précipitations exceptionnelles causant inondations, éboulis et glissements de terrain.
- Impact significatif sur les terrains agricoles.
- Mesures d'adaptation en cours pour répondre aux enjeux du secteur rural.



Montant maquette FEADER

Initialement prévue sur la période 2014-2020, une dotation de **32,2 M€** de FEADER a été allouée pour assurer la transition avec le Programme Stratégique National (PSN) 2023-2027, ainsi que les crédits du plan de Relance de l'Union européenne d'un montant de **16,29M€**, suite à la crise du COVID-19. La maquette budgétaire du FEADER, c'est-à-dire l'enveloppe financière prévue au départ, a été revue à la hausse. Cela signifie qu'il y a maintenant plus de moyens disponibles pour soutenir les projets agricoles en Martinique.

Total de cofinancements pour la période 2014-2022 visant à soutenir la politique régionale de développement agricole et rural et répondre aux enjeux du territoire :

Montant initial 2014 – 2020 (en M€)	Crédits FEADER socle 2021, 2022 (en M€)	Total (en M€)	Crédits FEADER Relance (en M€)	Total (en M€)
130,20	32,02	162,22	16,29	178,42

Malgré un dégagement d'office (déduction automatique) en 2023 de **1,3 %** appliqué au montant total des crédits FEADER, ce sont ainsi **175,68** millions d'euros qui restent disponibles pour financer les dispositifs du Programme de Développement Rural de la Martinique.

Engagement et paiement du FEADER en Martinique

sur le programme 2014- 2020

Le bilan global de l'avancement du FEADER est présenté dans les données ci-après, tenant compte des mesures surfaciques et non surfaciques:

Montant total de l'enveloppe : 175,68 M€

Bilan global de l'avancement du FEADER mesures non surfaciques (HSIGC)

Programmation au 31 décembre 2024 :

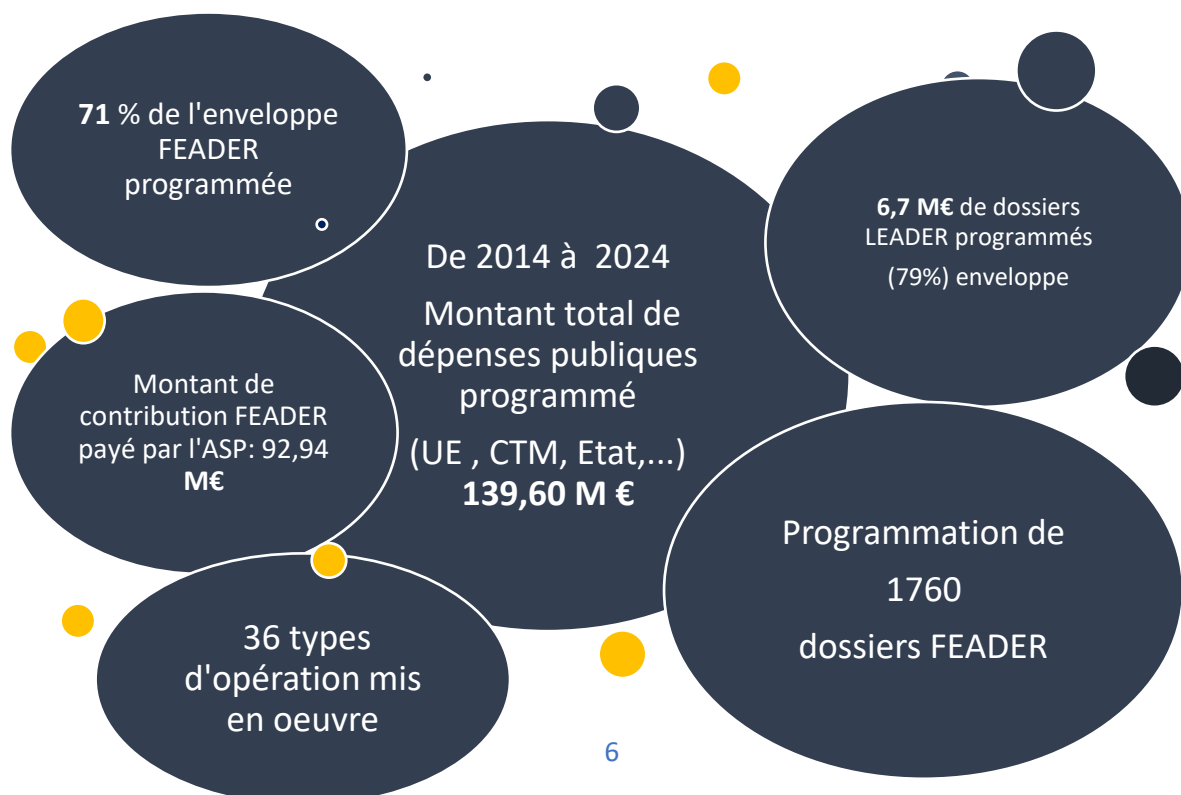
1760 dossiers ont été programmés au total en 2024. Cela représente un montant FEADER qui s'établit à 139.6 M€. Soit 90,6 % des dossiers programmés sur l'ensemble du programme de développement rural. La programmation semble stagner car le désengagement des dossiers abandonnés et des dossiers sans réalisation avec une convention caduque a été initié en 2024.

Engagements au 31 décembre 2024 :

1 1480 dossiers ont été engagés au total en 2024. Cela représente un montant FEADER qui s'établit à 109,95 M€. Soit 71 % des dossiers engagés sur l'ensemble du programme de développement rural.

Paielements au 31 décembre 2024 :

1 471 dossiers ont été payés au total. Cela représente un montant FEADER qui s'établit à 92,94 M€. Soit 60,33% des dossiers payés sur l'ensemble du programme de développement rural.



Bilan global de l'avancement du FEADER mesures surfaciques (SIGC)

Les mesures agro environnementales et climatiques (M10 -MAEC).

Elles visent à :

- Maintenir les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement et au climat
- Stimuler l'adoption de nouvelles méthodes.
- Encourager les agriculteurs qui s'engagent dans des **pratiques plus respectueuses de l'environnement**.
- Aide à calculer en fonction des surfaces engagées et du niveau d'exigence des cahiers des charges souscrits (compensation de surcoûts et de manques à gagner).

Les mesures en faveur de l'agriculture biologique (M11)

Elles visent à encourager les agriculteurs à adopter les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique ou à maintenir de telles pratiques, à travers deux types d'opérations :

1. les conversions à l'agriculture biologique (**CAB**)
2. les actions de maintien en agriculture biologique (**MAB**)

Les mesures d'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (M13 - ICHN)

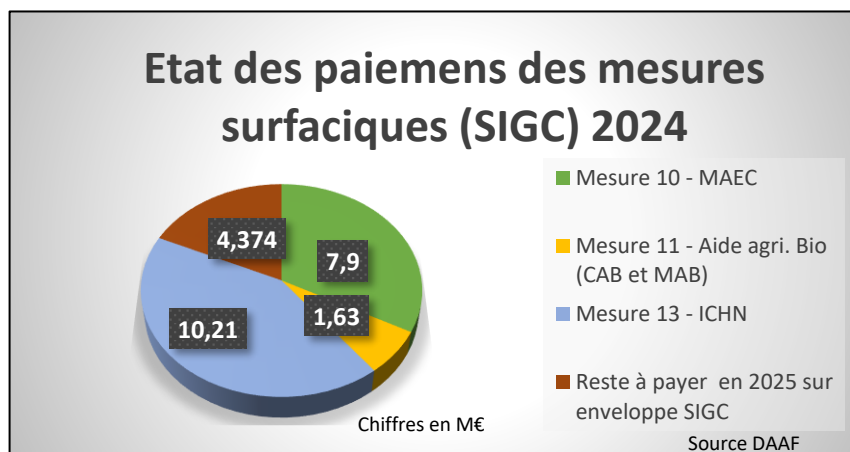
Elles visent à :

- Soutenir les agriculteurs dans les zones où les conditions de travail sont difficiles.
- Compenser une partie de la perte de revenu liée à ces contraintes naturelles ou spécifiques.
- Éviter l'abandon des terres agricoles et maintenir une activité économique locale.
- Contribuer à préserver les exploitations agricoles et les paysages agricoles.

Les mesures SIGC sont les mesures dites surfaciques.
On en compte trois dans le cadre du FEADER:

1. Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
-----**Montant de l'Enveloppe prévue 10,74 M€**
2. Agriculture Biologique (AB)
-----**Montant de l'Enveloppe prévue 2,70 M€**
3. Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)
-----**Montant de l'Enveloppe prévue 11,03 M€**

Ce tableau présente les montants totaux des dépenses publiques pour trois mesures clés du Programme de Développement Rural en Martinique :



Financement des mesures agricoles en 2023-2024

Le saviez-vous ?

Deux mesures spécifiques — les **MAEC API** (apiculture) et les **MAEC PRM** (protection des races menacées) — continuent d'être financées par le **Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM)** pour les campagnes 2023 et 2024, afin d'optimiser l'utilisation des crédits restants. L'Autorité de gestion par le biais de l'**ASP (Agence de Services et de Paiement)** a continué à payer les MAEC en 2023 et 2024 sur le PDRM. Par ailleurs, les campagnes ICHN 2023 et 2024 du PSN ont été payées sur les crédits du PDRM. **La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) est toujours service instructeur en charge de ces trois types de mesures.**

Par rapport à la maquette en vigueur **il reste à payer 4,374 M€ de FEADER**, au regard des derniers paiements effectués sur ces mesures, l'autorité de gestion a décidé de réaffecter une partie des crédits sur les mesures HSIGC dans le cadre d'une modification de maquette en cours : - **1, 169 M€ sur la M10**, - **0,278 M€ sur la M11** et - **0,198 M€ sur la M13**.

Les grandes actions portées par le PDR Martinique



Transfert de connaissance & innovation

Le programme soutient les actions permettant de former l'ensemble des acteurs du secteur agricole et forestier.

Des projets ont été réalisés pour un montant de dépenses publiques réalisées de **25,80 M€** soit **11,3%** des **228,28M€** valeur cible à 2025 de dépenses publiques totales :

- Des actions d'encadrement techniques (cannes, bananes, pratiques phyto, élevages)
- Des actions de diffusion de nouvelles variétés
- Des actions visant le développement de la filière banane (étude d'impact sur l'environnement, recherche agronomique, contrôle qualité, conseil...)
- Des actions de diffusion de nouvelles compétences techniques innovantes.



Modernisation, restructuration et amélioration des performances des exploitations

Le Programme de développement rural de la Martinique, comprenant diverses opérations, a pour objectif d'encourager les investissements visant à améliorer les performances économiques, environnementales et sociales des exploitations.

Cela inclut la rénovation des infrastructures d'élevage ou l'instauration de systèmes permettant une meilleure protection des vergers face aux aléas climatiques.

En terme de chiffre, la Modernisation des exploitations agricoles et modernisation des productions (Mesure 4 du PDR) représente au 31 décembre 2024 : **72,9 M€, soit 90,94 % des dossiers engagés et 44,5 M€ soit 55,48% des dossiers réalisés** sur le PDR.



Focus sur le LEADER



Développement des zones rurales : LEADER et appui des Groupements d'Action Locale (GAL)

Au travers de la démarche LEADER, le programme assure le développement des territoires ruraux en leur donnant la possibilité de soutenir des projets répondant aux enjeux locaux.

3 Groupements d'Actions Locales (GAL) sont constitués et opérationnels :

- Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)
- Cap Nord Martinique (CAP NORD)
- Espace Sud Martinique (CAESM SUD).

LEADER connaît aujourd'hui un pic d'activité avec un niveau de programmation de l'ordre de **103,44 %** au-delà de l'avancement moyen du programme (89 %). Alors que le taux de programmation des crédits du GAL CAESM SUD est de 96% et celui du GAL CACEM est de 98 le GAL NORD a dû demander une autorisation de surprogrammation de 275 524 € car, la demande étant très forte, son taux de programmation est de 117 % sur les crédits.



Inclusion sociale, réduction de la pauvreté, renouvellement des générations

La Collectivité de Martinique, via le PDR et le FEADER en Martinique, agit également afin d'inverser la pyramide des âges dans le domaine de l'agriculture. Il soutient l'installation des exploitants de moins de 40 ans, avec une forte proportion de jeunes soutenus ayant moins de 30 ans.

L'objectif du PDR est d'**améliorer le taux d'installation de jeunes agriculteurs** face au vieillissement de la population en Martinique. (Voir focus Jeune Agriculteur – page 9)

Consommation LEADER

Un total de **9,44 M€** de dossier déposé sur l'ensemble du programme, soit **110,47%** de l'enveloppe LEADER.

Un total de **8,83 M€** de dossier programmé sur l'ensemble du programme, soit 103,44 % de l'enveloppe LEADER

Un total de **5,74 M€** de dépenses publiques a été payé sur l'ensemble du programme, soit 67,23% de l'enveloppe LEADER.

Soutenir la Relève Agricole : Focus sur les Jeunes au FEADER 2024

Qu'est-ce qu'un jeune agriculteur (JA) ?

Un jeune agriculteur au sens du programme de développement rural de la Martinique est :

Un jeune agriculteur est une personne :

- **Âgée de 18 à moins de 40 ans** au moment de son installation,
- Qui **s'installe pour la première fois** en tant que chef d'exploitation agricole,
- Qui dispose d'un **niveau de formation ou d'expérience professionnelle** reconnu (souvent un diplôme agricole de niveau IV ou équivalent),
- Qui suit un **parcours à l'installation** validé par les autorités compétentes (comme le PPP – Plan de Professionnalisation Personnalisé).

Quels sont les enjeux liés aux jeunes agriculteurs ?

Enjeux spécifiques en Martinique

- **Vieillesse de la population agricole** : le FEADER vise à inverser cette tendance.
- **Souveraineté alimentaire** : les jeunes agriculteurs sont au cœur de cette stratégie.
- **Accès au foncier et au financement** : des défis persistants que les dispositifs cherchent à atténuer.

Quels aides pour un JA ?

Types d'opération du PDRM accessible au JA :

- **4.1.1** – Modernisation des exploitations agricoles
- **4.2.1** – Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du traité
- **6.1.1** – Dotation jeune agriculteur
- **6.4.1** – Diversification des activités économiques vers des activités non agricoles

Exemple de projet J.A

Quels sont les types d'installation reconnus ?

- **À titre principal** : l'agriculture devient la source principale de revenus.
- **À titre secondaire** : l'activité agricole est complémentaire à une autre activité.
- **Installation progressive** : l'agriculture devient progressivement l'activité principale.



Type d'opération 4.1.1 – **Modernisation des exploitations agricoles**

Intitulé du projet : **Acquisition de matériel pour la mise en place de rucher et équipement de miellerie**

Part FEADER : 109 K€

Part CTM : 19 K€

Coût du projet : 151k€

Point sur l'année 2024

Les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR s'établissent à **127 exploitations aidées** soit **1,99%** de l'objectif fixé à **3,61%** sur le total des exploitations à 2025.

Soit un **niveau de réalisation de 55,06 %** de l'objectif final.

Malgré les difficultés structurelles liées à l'installation : coût élevé du matériel et des intrants, rareté des terres cultivables ; La collectivité s'engage à renforcer toutes les mesures favorisant l'installation des jeunes agriculteurs.

L'environnement et le Développement durable, priorités de la Collectivité Territoriale de Martinique



L'environnement et le développement durable sont des enjeux centraux du territoire Martiniquais. Ainsi, la CTM, via le PDR Martinique, soutient fortement les actions pouvant contribuer à la **protection de l'environnement et au développement durable** dans les zones rurales.

La CTM, à travers le FEADER, soutient des actions visant à :



Améliorer les richesses naturelles des territoires



Préserver la biodiversité et les paysages

Afin d'y parvenir, la Collectivité a activé, des dispositifs spécifiques du PDR tels que :

ICHN (Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels)



MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)



Agriculture biologique



La CTM, par le FEADER, soutient l'égalité entre hommes et femmes



Il s'appuie sur un diagnostic du territoire sur lequel il se base pour orienter ses actions.

Le programme encourage spécifiquement les femmes de moins de 40 ans à devenir jeunes agricultrices, ce qui contribue à la diversification de la population agricole actuelle et future tout en renforçant leur rôle dans le secteur agricole.

Les femmes bénéficient également d'autres initiatives du PDR, et le système d'évaluation du programme tient compte de leur participation en définissant des indicateurs spécifiques pour les agricultrices qui bénéficient du FEADER.

Exemples de projets en 2024

Porteur de projet :
SARL CHAMPIMAR

4.1.1- Modernisation des exploitations agricoles



Intitulé du projet :
« Culture de Pleurotes sur bagasse de canne à sucre »

Plan de financement :

Financeurs	Taux d'aide Projet (%)	Montant de l'aide
FEADER	63,75 %	213 k€
CTM	11,25 %	38 k€
AUTOFINANCEMENT PRIVE	25%	84 k€
COUT TOTAL	100,00%	335 k€

Porteur de projet :
Les commerces de zizoune

4.2.1- Transformation,
commercialisation et/ou développement
de produits agricoles



Intitulé du projet :
« Plan de relance FEADER – Création d'un
laboratoire de transformation et de valorisation de
fruits locaux en vue de réaliser de pâtisserie fines »

Plan de financement

Financeurs	Taux d'aide Projet (%)	Montant de l'aide
CTM		
FEADER	60,00%	138 k€
AUTOFINANCEMENT PRIVE	40,00%	92 k€
COUT TOTAL	100,00%	230 k€

Exemples de projets en 2024

Porteur de projet :
SARL MECAGRI

4.1.1- Modernisation des exploitations agricoles

Intitulé du projet :

« Construction et aménagement d'un atelier d'engraissement bovin en stabulation et acquisition de matériels et équipements ».

Plan de financement

Financeurs	Taux d'aide Projet (%)	Montant de l'aide
CTM	11,25 %	142 k €
FEADER	63,75 %	807 k€
AUTOFINANCEMENT PRIVE	25,00 %	316 k€
COUT TOTAL	100,00%	1, 7 M€

Porteur de projet :
BASTEL Moïse

Aide au démarrage de très petites exploitation 6.3.1

Intitulé du projet :

« Les pratiques agroécologiques un atout pour ma production et la pérennité de mon exploitation »

Plan de financement

Financeurs	Taux d'aide Projet (%)	Montant de l'aide
CTM	15,00%	1 k €
FEADER	85,00%	10 k €
COUT TOTAL	100,00%	12 k€

*Aide forfaitaire plafonnée à 12 000,00 €

Fin de programmation FEADER 2014-2022

L'Autorité de Gestion s'est fixée un double challenge pour atteindre les objectifs de fin de programme :

- **Terminer la programmation et engager 100% des dossiers courant 2025 ;**
- **Poursuivre jusqu'à l'opérationnalité l'ouverture du dépôt des dossiers sur les dispositifs du PSN pendant l'année 2025.**



L'atteinte de ces objectifs est en bonne voie. Un plan d'actions a été instauré pour dynamiser le processus d'instruction et de programmation des projets, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation auprès des porteurs de projets ainsi qu'auprès de nos agents pour traiter de manière plus urgente les stocks de dossiers en attente au sein des divers services instructeurs.

Suivi des projets : entre accompagnement et clôture des dossiers

Tous les dossiers ont été traités et programmés.

Des relances ont été faites auprès des porteurs de projets pour finaliser leur demande de paiement. Certains dossiers incomplets ont été classés sans suite après relance, tandis que d'autres ont fait l'objet d'un abandon volontaire par les porteurs eux-mêmes.

Des avancées concrètes pour les territoires

La collectivité a réussi à débloquer rapidement des financements essentiels, tant pour la Collectivité Territoriale de Martinique que pour plusieurs communes. Ces paiements ont notamment permis de soutenir la réfection des voies rurales, dans le cadre de l'opération 7.4.1 - Amélioration ou développement d'infrastructures routières à petite échelle en zone rurale du PDR.

Ajustement du programme

Obligations du Calendrier ASP : la certification des dépenses et autorisations de paiement peuvent être transmis à l'ASP jusqu'au 30/09/2025.

Modification de la V11 du PDRM : intégration de la M23, pour le Soutien temporaire exceptionnel aux agriculteurs, aux exploitants forestiers et aux PME particulièrement touchés par des catastrophes naturelles.

Renforcement de l'équipe

La Collectivité Territoriale de Martinique a renforcé son équipe dédiée à la gestion des fonds européens, notamment par la mise en place d'un service de certification. Cette évolution a permis d'optimiser le traitement des dossiers et d'accompagner plus efficacement les porteurs de projets.



Pour plus d'informations, la CTM Martinique met à disposition des citoyens un site internet :

<https://www.europe-martinique.com/>

Ce site est le principal canal d'information et de communication traitant des programmes européens régionaux, dont le PDR, destiné au grand public. Il présente l'ensemble des programmes européens déployés en région, un résumé de leurs stratégies.

De plus, l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme, que nous avons évoqué précédemment, constituent également des sources d'information sur le FEADER et le programme de développement rural.

Ci-dessous, vous trouverez les différents contacts pour obtenir des renseignements sur les modalités de financement ou simplement pour obtenir des informations plus précises.



A savoir :

Avant dépôt de votre dossier

SERVICE ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

appui.europe@collectivitedemartinique.mq

Après dépôt de votre dossier

SERVICES INSTRUCTEUR : SERVICE FEADER / DGPFE

service.feader@collectivitedemartinique.mq

COMMUNICATION / OBLIGATIONS DE PUBLICITE

CommunicationDGPFE@collectivitedemartinique.mq

DIFFICULTES TECHNIQUE / UTILISATION LOGICIEL EUROPAC

assistance-utilisateurdefe@collectivitedemartinique.mq



*Nou ka fé'y épi zot
Ensemble, construisons demain.*

